

/FE.-

DECRET N° 90-2/PM du 27 Avril 1990

REPUBLIQUE DU BENIN

LE PREMIER MINISTRE

chargeant Monsieur ADEKOUNTE Fatiou,
Ministre de l'Industrie, des Entrepri-
ses Publiques et Semi-Publiques de
l'intérim de Messieurs DOSSOU Paul et
LEMON Idelphonse, respectivement Minis-
tre du Plan et de la Statistique et
Ministre des Finances pour compter du
24 Avril 1990.

LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'ordonnance N° 90-001 du 1er Mars 1990, portant abrogation de
l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 promulguant la loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 90-43 du 1er Mars 1990, portant nomination du
Premier Ministre ;
- VU le décret N° 90-53 du 14 Mars 1990, portant composition du
Gouvernement de Transition ;

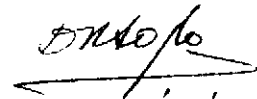
D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 24 Avril 1990, Monsieur ADEKOUNTE
Fatiou, Ministre de l'Industrie, des Entreprises Publiques et Semi-
Publiques est chargé de l'intérim de Messieurs DOSSOU Paul et LEMON
Idelphonse, respectivement Ministre du Plan et de la Statistique et
Ministre des Finances pendant leur absence.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 27 Avril 1990

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO

Ampliations : PR 6 HCR 4 SGG 4 PM 4 SPD 2 PPC 2 CPC 2 MIEEP-MPS-MF 9
AUTRES MINISTERES 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 2 DCCT-ONEPI Gde
CHANC. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORB 1.-